

Le Nouveau parti démocratique ou bien a peur des Américains, ou bien il ne les aime pas, de deux choses l'une.

Des voix: C'est les deux.

M. Clark (Yellowhead): Ou les deux. A propos de ces négociations commerciales leur politique, comme celle qu'ils ont eue dans le cas de l'Accord sur l'automobile, consiste à avoir peur de s'engager. L'histoire je pense montrera qu'ils ont eu tort dans ce cas-ci autant que dans celui de l'Accord sur l'automobile. Ils n'aiment pas l'Accord sur l'automobile. Nous pensons nous que cet accord est avantageux pour le Canada.

LE DÉLAI IMPOSÉ PAR LES ÉTATS-UNIS EN CE QUI CONCERNE
LES NÉGOCIATIONS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre vient de dire à la Chambre des communes que le Canada ne peut pas conclure un accord favorable si nous quittons la table des négociations et qu'ainsi nous laissons le Canada dans une position très exposée. Cela nous conduit à penser que le ministre et le gouvernement sont maintenant décidés à conclure un accord. Nous aimerions connaître le calendrier qui a été adopté.

Le fait est que le président des États-Unis est obligé, aux termes de la loi américaine, d'annoncer au plus tard dimanche son intention de présenter un accord signé par le Canada et les États-Unis, aux deux Chambres du Congrès américain. Le ministre laisse-t-il entendre aux Canadiens qu'au cours des deux jours et demi prochains, un accord commercial complexe va être paraphé après qu'on en a fixé tous les détails? Ou bien veut-il dire que le président va simplement annoncer dimanche son intention de présenter un accord au Congrès à une date ultérieure et que ces négociations se poursuivront au-delà de dimanche, en fait sur le temps dévolu au Congrès?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, pour que l'on sache bien à quoi s'en tenir à propos de l'entrée en matière du député, je répète que le gouvernement ne va signer un accord commercial que s'il est avantageux pour le Canada. Cela a toujours été et reste notre intention.

Les échéances américaines concernent les États-Unis. Nous comptons sur une solution dite expéditive. Ce que les Américains vont dire et signer, la façon autoritaire dont ils vont interpréter leur système les regarde. En ce qui nous concerne, il y a eu un fait nouveau qui nous porte à croire qu'il vaut la peine de reprendre les négociations et c'est ce que nous faisons. Nous espérons obtenir de bons résultats. Si les négociations ne sont pas fructueuses, on ne signera pas d'accord.

LE CALENDRIER DES ÉTATS-UNIS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je voudrais répéter ma question . . .

Des voix: Non, non.

Une voix: De grâce!

M. le Président: Le député peut naturellement répéter sa question. La présidence ne peut pas garantir que la réponse sera différente, mais le député a la parole.

Questions orales

M. McCurdy: Lentement cette fois.

M. Tobin: Oui, il comprendra peut-être si je parle lentement. Je pose au secrétaire d'État, pour être parfaitement clair, la question suivante: peut-il nous assurer que le président des États-Unis va annoncer dimanche qu'un accord a été conclu ou bien simplement qu'on doit en présenter un dans une, deux ou trois semaines?

Nous voulons savoir si le Canada va ou non participer à des négociations où en fait 585 membres du Congrès exercent des pressions sur le négociateur tandis que nous nous engageons à un accord faute d'avoir mené à bien les négociations. Si c'est le cas, notre position va s'en trouver extrêmement affaiblie par un gouvernement qui semble de toute évidence vouloir conclure un accord à tout prix.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député a répété sa question, aussi je vais répéter ma réponse.

M. Tobin: Autrement dit, il n'y a pas de réponse.

LA LIBERTÉ D'INVESTIR

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, c'est au même ministre que je m'adresse. Depuis deux ans que le Canada accorde aux États-Unis toute liberté pour investir à leur guise, Investissements Canada a autorisé 1 192 mainmises sur des entreprises canadiennes. Le ministre pourrait-il confirmer que M. Yeutter, dans la séance d'information qu'il a tenue hier matin pour les membres du Congrès américain, a déclaré que le Canada était prêt à accorder aux États-Unis encore plus de liberté à cet égard? Est-ce que ce sont des concessions comme celle-là qui ont en fait permis la reprise des négociations?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce cont vraiment là de vieilles affaires que nous ressassons; permettez-moi de rappeler très brièvement deux points que la Chambre connaît très bien. Les positions du Canada qui sont connues, je l'ai déjà dit, sont celles-là même que nous défendons à la table des négociations, et nous avons l'intention de défendre les intérêts des Canadiens. Ensuite—je sais bien que le Nouveau parti démocratique éprouve certaines difficultés idéologiques à accepter la notion d'investissements étrangers—si le gouvernement a obtenu tant de succès au niveau de la création d'emplois, créant plus de 900 000 nouveaux emplois depuis qu'il exerce le pouvoir . . .

M. Tobin: Allez dire ça à Peckford!

M. Broadbent: Allez dire ça à Getty!

M. Clark (Yellowhead): . . . c'est notamment parce que nous avons modifié les règles en ce qui concerne les investissements. Nous avons changé l'attitude traditionnellement hostile aux étrangers qui est devenue un trait si déplaisant du Nouveau parti démocratique.